


<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	<b>Version 7 – EU+BE</b>	
	<b>Date: 26/11/2012</b>	
<b>Remplace : 21/01/2009</b>		
<b>Date d'impression: 29/11/2012</b>		
<b>SYMPHONIE</b>	<b>Page: 1/8</b>	

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **Symphonie**  
Matière(s) active(s) Flutolanil  
Type de formulation DP (préparation en poudre)

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Fongicide

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Belchim Crop Protection NV/SA**  
Technologielaan 7  
B-1840 Londerzeel  
Tel. +32 (0)52 30 09 06  
Fax +32 (0)52 30 11 35  
e-mail : [info@belchim.com](mailto:info@belchim.com)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison (Bruxelles) : +32 (0)70 245 245  
+24 h numéro d'appel d'urgence : +32 (0)14 58 45 45

## SECTION 2: Identification des dangers (\*)

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### 2.1.1 DSD/DPD

L'indication de danger Xi, Irritant  
Effets néfastes sur la santé humaine Irritant pour les yeux  
Danger pour l'environnement Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### 2.1.2 CLP:

Symbole: GHS07  
Mention d'avertissement Attention  
Effets néfastes sur la santé humaine Eye Irrit 2 : Irritant pour les yeux  
Danger pour l'environnement Aquatic Chronic 3 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### 2.2.1 DSD/DPD

Pictogramme de danger



L'indication de danger


Irritant

Phrases R

R36 : Irritant pour les yeux  
R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement puis consulter un ophtalmologiste.  
S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son emballage qu'en prenant toutes précautions d'usage.  
S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	<b>Version 7 – EU+BE</b>	
	<b>Date: 26/11/2012</b>	
<b>Remplace : 21/01/2009</b>		
<b>Date d'impression: 29/11/2012</b>		
<b>SYMPHONIE</b>	<b>Page: 2/8</b>	

Phrases SP

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit et son emballage [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination des systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de fermes ou des routes]

2.2.2 CLP

Pictogramme de danger



GHS 07

Mention d'avertissement :

Attention

Phrases H

H319 : Provoque une grave irritation oculaire.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Phrases P

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

P337+313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P391 : Recueillir le produit répandu.

Phrases SP

P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation nationale

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit et son emballage [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination des systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de fermes ou des routes]

Phrases EUH

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**2.3 Autres dangers**

Pas de donnée disponible


## SECTION 3: Composition/informations sur les composants (\*)

### 3.2. Mélanges

Substances dangereuses	Teneur en % (m/m)	Numéro CAS/ EINECS/ Index CE	Classification selon DSD/DPD (symboles / R-phrases) <sup>(1)</sup>	Classification selon CLP <sup>(2)</sup>
Flutolanil	6%	66332-96-5/-/-	N R50/53	Aquatic Chronic 2: H411

(1) Pour le texte intégral des phrases R: voir autres sections et section 16

(2) Pour le texte intégral des phrases H: voir autres sections et section 16

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	<b>Version 7 – EU+BE</b>	
	<b>Date: 26/11/2012</b>	
<b>Remplace : 21/01/2009</b>		
<b>Date d'impression: 29/11/2012</b>		
<b>SYMPHONIE</b>	<b>Page: 3/8</b>	

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.
En cas d'inhalation	Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
En cas d'ingestion	Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si la victime est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin.
En cas de contact avec la peau	Retirer les vêtements contaminés. En cas de contact avec la peau, laver abondamment la peau avec de l'eau et du savon. Les vêtements contaminés doivent être lavés avant d'être réutilisés.
En cas de contact avec les yeux	Laver abondamment les yeux avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes, avec les paupières ouvertes et bien écartées du globe oculaire pour un rinçage complet. Si l'irritation persiste, consulter immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact avec les yeux peut entraîner une irritation.

### 4.3 Soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour toute information complémentaire, contacter le **Centre Antipoison (Bruxelles) : +32 (0)70 245 245**

Montrer cette fiche de données sécurité au médecin si possible

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Appropriés	Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone CO <sub>2</sub> .
Inappropriés	Jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers

Produits de décomposition dangereux	La combustion ou la décomposition thermique peut dégager des vapeurs toxiques ou irritantes contenant des acides chlorhydriques ou fluorhydriques.
-------------------------------------	--

### 5.3 Conseils aux pompiers

Méthode d'intervention	Eviter l'épandage des fluides d'extinction. Contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans les égouts ou dans les cours d'eau.
Protection des intervenants	Porter un appareil respiratoire isolant. Porter des vêtements de protection et une protection yeux/visage adaptés.


## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec les yeux.  
Porter des gants de protection (nitrile), des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.  
Eloigner les sources d'inflammation.  
Evacuer la zone à risque ou consulter un expert.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la propagation dans les égouts, les cours d'eau.  
Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations et autres voies d'eau.

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	<b>Version 7 – EU+BE</b>	
	<b>Date: 26/11/2012</b>	
<b>Remplace : 21/01/2009</b>		
<b>SYMPHONIE</b>	<b>Date d'impression: 29/11/2012</b>	
	<b>Page: 4/8</b>	

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser immédiatement le produit répandu. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des contenants scellés.  
Creuser profondément la zone du sol contaminée et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également dans un fût scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière comme « déchet chimique » (par exemple dans un centre de destruction autorisé). Ne pas entraîner dans les canalisations et autres voies d'eau.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles d'exposition/protection individuel et les consignes pour l'élimination se trouvent dans les sections 8 et 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions

Les précautions usuelles pour une manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Pour la protection du personnel, voir Section 8.

Mesures d'hygiène

Ne pas respirer les poussières.

Ne pas boire, manger ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Stocker dans le contenant d'origine bien fermé, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Eviter le contact direct du soleil.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Autre information : ne pas mélanger avec de l'eau.

Matériaux de stockage

Stocker dans le contenant d'origine.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fongicide pour l'agriculture

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit.

Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis pour ce type de produit.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés  
Mesures de protection individuelle

Assurer une ventilation adéquate.

- Hygiène

Laver les vêtements avant réutilisation.

- Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection.


- Protection des mains/de la peau

Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0.3 mm et la longueur minimale de 30 ou 35 cm.

Porter un vêtement de protection adapté.

- Protection respiratoires

Porter de préférence un masque couvrant le visage en totalité avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type AP)

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	<b>Version 7 – EU+BE</b>	
	<b>Date: 26/11/2012</b>	
<b>Remplace : 21/01/2009</b>		
<b>SYMPHONIE</b>	<b>Date d'impression: 29/11/2012</b>	
	<b>Page: 5/8</b>	

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques (\*)

### 9.1 Propriétés physiques et chimiques essentielles

État Physique :	Poudre
Couleur :	Blanche
Odeur :	Sans odeur
pH	8.97 (dilution à 1%)
Inflammabilité	Non hautement inflammable
Densité apparente	0.5573 g/mL
Solubilité dans l'eau	Non déterminé
	Solubilité dans l'eau du flutolanil = 8.01 mg/L à 20°C.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non déterminé
	Coefficient de partage (n-octanol/eau) du flutolanil : logPo/w = 3.17
Température d'auto-ignition	Non auto-inflammable jusqu'à 140°C
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Pas de propriétés oxydantes.

### 9.2 Autres informations

Non applicable

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité</b>	Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7)
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Stabilité pendant 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7)
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7)
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Aucune connue
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Aucun connu
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	En cas d'incendie, consulter la section 5

## SECTION 11: Informations toxicologiques (\*)


### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Sur la substance active

Toxicité aiguë par voie orale (Rat)	DL <sub>50</sub> > 2000 mg/kg p.c.
Toxicité aiguë par voie cutanée (Rat)	DL <sub>50</sub> > 2000 mg/kg p.c.
Toxicité aiguë par inhalation (Rat)	CL <sub>50</sub> > 5.98 mg/L

#### Sur mélange

Général	Données basées sur un produit similaire
	Provoque une irritation sévère des yeux
Toxicité aiguë par voie orale (Rat)	DL <sub>50</sub> > 2000 mg/kg p.c.
Toxicité aiguë par voie cutanée (Rat)	DL <sub>50</sub> > 2000 mg/kg p.c.
Toxicité aiguë par inhalation (Rat)	CL <sub>50</sub> > 5.13 mg/L
Irritation cutanée	Légèrement irritant (lapin)
Irritation oculaire	Irritant (lapin)
Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	<b>Version 7 – EU+BE</b>	
	<b>Date: 26/11/2012</b>	
	<b>Remplace : 21/01/2009</b>	
<b>SYMPHONIE</b>		
	<b>Date d'impression: 29/11/2012</b>	
	<b>Page: 6/8</b>	

## SECTION 12: Informations écologiques (\*)


<b>12.1. Toxicité</b>	<p><b>Sur mélange :</b> Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme</p> <p><b>Sur substance active :</b> <b>Toxicité aiguë :</b> Poisson : <i>Iepomis macrochirus</i> (96h) CL<sub>50</sub> &gt; 5.4 mg/L Crustacés : <i>Daphnia magna</i> (48h) CE<sub>50</sub> &gt; 6.8 mg/L CE<sub>r50</sub> &gt; 3.2 mg/L Algues (72h) CE<sub>b50</sub> = 0.97 mg/L Algues (72h)</p>
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	<p>Il n'existe aucune donnée pour le produit</p> <p><b>Substance active Flutolanil :</b> Dégradation biotique : Non biodégradable facilement Hydrolyse : stable pour pH entre 5 et 9 Photolyse : demi-vie dans solution tampon = 277 jours.</p>
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	<p><b>Substance active Flutolanil :</b> Coefficient de partage n-octanol/eau : log Po/w = 3.17 Facteur de bioconcentration : BCF<sub>k</sub> = 100</p>
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	<p><b>Substance active Flutolanil :</b> K<sub>oc</sub> = de 528 à 2340 mL/g en fonction de la nature du sol. La substance est donc assez mobile à faiblement mobile dans le sol.</p>
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	<p>Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé)</p>
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	<p>Aucun effet néfaste connu sur l'environnement</p>

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

<b>13.1. Méthodes de traitement des déchets</b>	
Procédure d'élimination des déchets	Eviter le rejet dans l'environnement. Eliminer le produit de façon sécuritaire conformément aux instructions mentionnées sur l'étiquette et aux réglementations locales / nationales.
Déchets des résidus	Eliminer les résidus conformément avec la réglementation locale ou nationale.
Emballage contaminé	Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

<b>Classement EU - Section 2:</b>	
<b>Transport routier (RID/ADR)</b>	Non classé
<b>Transport par mer (IMO/IMDG)</b>	Non classé
<b>Transport aérien (OACI/IATA)</b>	Non classé
<b>Classement Belgique – Section 15</b>	
<b>Transport routier (RID/ADR)</b>	
Nom d'expédition correct	Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a. (contient du flutolanil)
Numéro ONU	3077
Classe(s) de danger pour le transport	90
Étiquette de danger	9
Classe	9
Code	M7
Groupe d'emballage	III

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	<b>Version 7 – EU+BE</b>	
	<b>Date: 26/11/2012</b>	
<b>Remplace : 21/01/2009</b>		
<b>SYMPHONIE</b>	<b>Date d'impression: 29/11/2012</b>	
	<b>Page: 7/8</b>	

#### Transport par mer (IMO/IMDG)

Nom d'expédition correct	Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a. (contient du flutolanil)
Numéro ONU	3077
Classe(s) de danger pour le transport	90
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Oui, polluant marin

#### Transport aérien (OACI/IATA)

Nom d'expédition correct	Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a. (contient du flutolanil)
Numéro ONU	3077
Classe	9
Groupe d'emballage	III

## SECTION 15: Informations réglementaires (\*)

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Classification et l'étiquetage – Belgique


N° d'agrément	8529P/B
Symbole(s) de danger	N
Catégorie de danger	Nocif pour l'environnement
Phrases R	R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrases S	S2 : Conserver hors de la portée des enfants. S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données

## SECTION 16: Autres informations (\*)

<b>Phrases R</b>	R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<b>Phrases H</b>	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
<b>Classe:</b>	Aquatic Chronic 3 : Toxicité aquatique chronique catégorie 3 Eye Irrit 2 : Irritant oculaire catégorie 2
<b>Sources des données utilisées :</b>	Dossier Belchim Crop Protection NV/SA SDS des ingrédients Database ESIS
<b>Mise à jour:</b>	Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page). Les sous-titres et les textes modifiés par rapport à la version antérieure, sont marqués d'un astérisque (*)

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	<b>Version 7 – EU+BE</b>	
	<b>Date: 26/11/2012</b>	
	<b>Remplace : 21/01/2009</b>	
<b>SYMPHONIE</b>	<b>Date d'impression: 29/11/2012</b>	
	<b>Page: 8/8</b>	

Dénégation de responsabilité. Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette fiche de sécurité a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

*Cette fiche de données de sécurité est conforme au EC Règlementation 1907/2006 (REACH) et son ajustement 453/2010, Directive 67/548/EEG, 1999/45/EG (DSD/DPD) et EC Règlementation 1272/2008 (CLP) en EC Règlementation 1107/2009 (PPP).*

---

**Fin du document.**